

Règlement intérieur pour les étudiants

Les étudiant.es de l'école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire, année universitaire 2022/2023 s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'école.

- L'assiduité et la ponctualité doivent être respectées dans les cours.
- La consommation d'alcool ou d'autres produits illicites est interdite dans l'enceinte de l'école.
- La cigarette est interdite dans l'enceinte de l'école, la zone fumeur pour les étudiants se situe à l'entrée sur le parvis.
- Il est interdit d'escalader la structure métallique du bâtiment en raison de sa haute dangerosité. Toute personne qui escalade ou se déplace sur les structures de charpentes ou de piliers sera exclu définitivement de l'établissement.
- Pour des raisons de sécurité incendie, les matériaux et travaux d'étudiants ne peuvent être stockés sur les coursives intérieures et extérieures ainsi que sur l'ensemble des voies de circulation (rue intérieure, couloirs...). Des espaces de rangement sont prévus à cet effet sur les plateaux d'étudiants.
- Il est absolument interdit d'accéder aux coursives extérieures, ces voies pompiers doivent rester libres d'accès à tout moment en cas d'alarme incendie et/ou d'intervention des pompiers.
- De 8h30 à 20h30, les espaces badgés sont exclusivement réservés au personnel, étudiants et élèves inscrits à l'école, il n'est donc pas autorisé d'introduire des personnes extérieures dans ces espaces.
- Pour des raisons de sécurité, l'ensemble des portes de l'école ne doivent pas être volontairement bloquées.
- Tout dégât, dégradation et vol causé par un étudiant au matériel ou aux locaux, engage sa responsabilité. Il sera tenu de rembourser le matériel et pourra encourir des sanctions.

L'étudiant(e) qui enfreint le règlement intérieur et ne respecte pas les locaux s'expose aux sanctions suivantes :

- 1^{er} rappel : un avertissement
- 2nd rappel : exclusion d'une semaine
- 3^{ème} rappel : exclusion définitive